

Ce règlement complète le Règlement Général des Compétitions (RGC) de la Fédération Française de Badminton (FFBaD).

## I. ARTICLE 1 : GENERALITES

- 1.1 Le tournoi est autorisé sous le numéro **2303622** et sous le nom « **2<sup>ème</sup> tournoi PromoBad Vélizy-Villacoublay** ». Il se déroule le **10/02/2024** à *Gym. Mozart 13 rue de la div. Leclerc 78140 Vélizy-Villacoublay sur 6 terrains.*
- 1.2 Le tournoi se déroule selon les règles de la FFBaD, les dispositions particulières de la LIFB et le règlement ci-après.
- 1.3 Tout participant doit être en règle avec la FFBaD et doit être licencié dans une fédération française de sport (**les adhérents d'autres fédérations de sport sont donc autorisés**).

## II. ARTICLE 2 : SERIES ET TABLEAUX

- 2.1 Le 2<sup>ème</sup> tournoi **Promobad Vélizy-Villacoublay** est un tournoi Promobad qui s'adresse aux joueurs de toutes catégories : « Poussin », « Benjamin », « Minime », « Cadet », « Junior », « Senior » et « Vétéran ».
- 2.2 Les séries proposées sont « *Poussin* », « *Benjamin* », « *Minime* », « *Cadet* », et « *Junior* » dans les tableaux de Simple non genrées et *Double Hommes, Double Dames, Double Mixte* pour les tableaux Adultes.
- 2.3 *Les tableaux de Benjamin, Minime, Cadet, Junior et Adultes se jouent avec un mode de qualification composé d'une phase de poules (en respect du dispositif fédéral sur la confection des tableaux. Annexe 3.1A11) suivie d'une phase en élimination directe. Le tableau de Poussin se jouera en Poules unique.*
- 2.4 *Le classement maximum autorisé est P10 dans chacun des trois tableaux (Simple, Double et Double Mixte).*
- 2.5 *Un joueur licencié dans une autre fédération de sport a un classement équivalent à NC. Son forfait éventuel sera transmis à sa fédération.*
- 2.6 *En cas de faible affluence, le comité d'organisation se réserve le droit de fusionner des tableaux.*

## III. ARTICLE 3 : INSCRIPTIONS

- 3.1 La date limite d'inscription est fixée au **31/01/2024**. Les classements seront arrêtés à cette date pour la composition des tableaux.
- 3.2 Une liste d'attente ainsi que la confirmation des inscriptions seront publiées au moins à **J-8**.
- 3.3 La date du tirage au sort est fixée le **03/02/2024**. Le CPPH sera mis à jour à cette date uniquement pour la définition des têtes de séries et le calcul de la valeur des tableaux.
- 3.4 La fiche d'inscription est à envoyer sous format électronique à **[tournoi.velizy.vvv78@gmail.com](mailto:tournoi.velizy.vvv78@gmail.com)**. La licence sportive doit être jointe pour tout candidat non adhérent à la FFBaD.

- 3.5 La prise en compte des inscriptions se fait en **mode Standard** c'est-à-dire dans **l'ordre d'arrivée des mails d'inscription**.
- 3.6 Il n'y a **pas de frais d'inscription**.
- 3.7 Aucune dérogation horaire n'est acceptée. Les joueurs doivent être disponibles le samedi de 8h30 à 22h00. Les tableaux ne se joueront que sur une demi-journée.
- 3.8 Les conséquences des erreurs susceptibles d'apparaître dans la composition des tableaux et relevant de feuilles d'inscription mal complétées ou d'une erreur lors de l'inscription sur les outils numériques sont supportées par le joueur et ou son club en cause.

#### IV. ARTICLE 4 : FORFAITS

- 4.1 Tout joueur s'inscrivant au 2ème tournoi **Promobad Vélizy-Villacoublay** doit connaître le règlement fédéral relatif aux forfaits. Il doit prévenir et justifier son forfait auprès de l'organisateur, et de la LIFB (forfait@lifb.org)
- 4.2 Tout joueur suspendu qui participe à une compétition est passible d'une aggravation de sa sanction.
- 4.3 Un joueur inscrit sur 2 tournois le même week-end est passible de sanction si ce dernier a bien reçu des confirmations de la prise en compte de son ou ses inscription(s) au plus tard à **J-8** et n'a pas fait de démarche pour se désinscrire sur au moins sur l'un deux avant les tirages au sort.
- 4.4 Tout joueur devenant indisponible aux dates du tournoi doit en faire part par écrit (mail) à l'organisateur dans les plus brefs délais.  
▶ si l'annonce est faite avant le tirage au sort, le joueur est remboursé des frais d'inscription ;
- si l'annonce est postérieure à la date du tirage au sort, le joueur doit envoyer (dans les 5 jours suivant la compétition) un justificatif à la LIFB accompagné du formulaire fédéral rempli. **Une copie du justificatif doit également être envoyée ou présentée à l'organisateur** pour que celui-ci procède au remboursement des frais d'inscription. Aucun remboursement ne peut être effectué sans justificatif.
- 4.5 Lorsque l'un des joueurs d'une paire de doubles est défaillant, son partenaire doit notifier par écrit à l'organisateur s'il souhaite maintenir sa participation ou se retirer. En cas de maintien, le joueur peut proposer un remplaçant. Sinon, l'organisateur essaie dans la mesure du possible de trouver un joueur pour compléter la paire.

#### V. ARTICLE 5 : DEROULEMENT

- 5.1 Les convocations sont envoyées par courriel à l'adresse de contact portée sur la fiche d'inscription ou renseigné numériquement (BadNet). En cas d'envois successifs, il faut tenir compte de la dernière convocation envoyée.
- 5.2 Tout joueur doit venir pointer à la table de pointage dès son arrivée dans le gymnase et ce, chaque jour de la compétition où il est convoqué. En cas de retard, le joueur doit contacter les organisateurs sous peine d'être déclaré forfait lors de son premier match.

- 5.3 Tout joueur souhaitant s'absenter du gymnase en cours de compétition doit en demander l'autorisation au juge-arbitre, sous peine d'être déclaré forfait à l'appel de son match.
- 5.4 Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur, est exigée sur les terrains. Toute demande de dérogation doit se faire auprès de la juge-arbitre muni d'un justificatif écrit.
- 5.5 Les volants officiels sont les Volants plastiques fournis par le club pour le tournoi. En cas de d'accord entre joueurs, ils peuvent utiliser d'autres volants.
- 5.6 Les matches peuvent être lancés au plus tôt une heure avant l'heure programmée. L'échéancier est affiché uniquement à titre indicatif.
- 5.7 Tous les matchs se jouent en auto-arbitrage . Un joueur peut à tout moment faire appel au juge-arbitre qui si possible désigne un arbitre ou faisant office.
- 5.8 Le temps de repos entre deux matchs est de **20 minutes**, entre le dernier volant du match précédent et le premier du suivant. Les joueurs disposent de **5 minutes** entre l'appel et le début de leur match, test des volants compris.
- 5.9 Seuls ont accès au plateau de jeu les joueurs appelés à disputer leur match, les conseillers techniques, les officiels techniques et les membres du comité d'organisation.
- 5.10 Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou accident.
- 5.11 La participation au 2<sup>ème</sup> tournoi **Promobad Vélizy-Villacoublay** requiert la lecture et l'acceptation de ce règlement, lequel est consultable sur le tableau d'affichage du gymnase.
- 5.12 L'utilisation de substance et de tout moyen destiné à augmenter artificiellement le rendement au vue ou à l'occasion de la compétition, et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique de l'athlète, est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des sports (extraits de l'article 10 du règlement Médical du Guide de Badminton).